

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** **DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE PAPEETE**

Suite aux propos calomnieux et injurieux tenus par Monsieur Patrick GALENON, Secrétaire Général de la CSTP/FO dans les Nouvelles de Tahiti du 30 juillet 2013, je souhaite apporter les éléments de réponses suivants :

- s'agissant de la légitimité du dépôt préavis appelant tout le personnel de l'établissement portuaire à la grève :
  - o actuellement, la CSTP/FO ne représente au mieux que 20% des élus titulaires du personnel ;
  - o depuis 2005, la CSTP/FO a déposé à elle seule 14 préavis de grève au sein de l'établissement portuaire, dont le dernier a été reçu vendredi 26 juillet 2013. Dans son dernier audit, la Chambre Territoriale des Comptes a d'ailleurs relevé ce taux de conflictualité anormalement élevé et l'a qualifié comme étant un véritable frein au développement de l'établissement, s'agissant de surcroît que de revendications corporatistes de la police portuaire en particulier ;
  - o toutes les autres organisations syndicales, que Monsieur Patrick GALENON qualifie dans la Dépêche de Tahiti « *d'assujetties à la direction ou au gouvernement* », ne cautionnent pas ce nouveau coup de force.
- s'agissant des points de revendication :
  - o madame l'inspectrice du travail a indiqué que, compte tenu de la période électorale, les réunions liées à la sécurité en zone douanière (et faisant l'objet de quatre points de revendication) avaient été suspendues, et qu'elles reprendraient en septembre 2013 avec tous les partenaires concernés et parmi eux le Port Autonome ;
  - o les deux autres points de revendication liés à l'organisation des horaires de travail de la police portuaire, des opérateurs de vigie, et des surveillants de port ont déjà fait l'objet de concertation depuis plusieurs semaines, sans que la Direction n'ait eu à attendre que les délégués élus de la CSTP-FO ne se réveillent ;
  - o la réunion du lundi 29 juillet 2013 s'est interrompue à 18 heures, malgré l'insistance de l'inspectrice du travail de poursuivre les travaux : Monsieur Patrick GALENON estimait effectivement plus important de participer au cocktail de départ d'un fonctionnaire d'Etat, que de poursuivre les négociations.
- S'agissant des deux accidents mortels ayant eu lieu en zone douanière, ils sont intervenus à l'occasion des opérations de manutention des acconiers dont le Port Autonome de Papeete n'est pas responsable de l'organisation opérationnelle. Des informations judiciaires sont actuellement en cours pour déterminer les circonstances de ces deux accidents. Des mises en examen ont été prononcées, et à ce jour le Directeur Général n'a jamais été entendu par la Justice, et la mise en cause de sa responsabilité pénale a été totalement exclue.

Par ailleurs, j'interdis formellement Monsieur le Conseiller Economique Social et Environnemental de la Polynésie française, Patrick GALENON, de procéder en permanence à des mensonges éhontés teintés de cynisme, et de tirer profit du drame que tous les employés du Port Autonome ont vécu il y a quelques mois à l'occasion du suicide de leur collègue et ami.

Aussi, j'adresse une copie de son interview à la Justice dans le cadre de la plainte que j'ai déposée avec le Président du Conseil d'administration, pour donner une nouvelle preuve des calomnies gratuites rapportées par Monsieur Patrick GALENON, et entretenues savamment par les trois délégués élus de sa confédération au sein de l'établissement, qui devront certainement répondre également de leurs actes.

Monsieur Patrick GALENON va donc devoir assumer ses responsabilités, car des familles ont été jetées en pâture et salies par une personnalité du Pays qui, à ce que je sache, est bien loin d'être la belle colombe qui blanchit la campagne de notre Fenua.

Papeete, le

31 JUIL. 2013

Le Directeur Général  
du Port Autonome de Papeete,



**Mario BANNER-MARTIN**